

FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ENDESA France 64-00023- P1	Site inspecté : Centrale de Provence	Date de l'inspection : 28 novembre 2007
En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement		
Signature de l'inspecteur	Représentant de l'exploitant Nom, fonction et Signature <i>N. Simon</i> <i>Directeur Centrale Provence</i>	

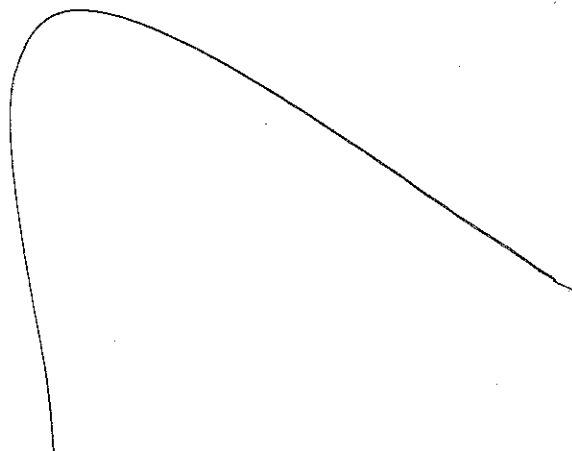
Remarques de l'inspecteur :

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

1/ L'exploitant doit attacher à obtenir des rapports de contrôle périodiques de meilleures qualité, et dans des délais moindres.
 (notamment le niveau d'activité des installations en MW)

2/ le retard pour le mien en service de la dérivation / dessalination doit faire l'objet d'un rapport de demande de report de délai d'application de l'arrêté ANC 2003-

3/ L'exploitant doit attacher à tenir le planning de réalisation des modifications de réduction de bruit de la ~~PS~~ P.S.

Exploitant : ENDESA France 64-00023- P1	Site inspecté : Centrale de Provence	Date de l'inspection : 28 novembre 2007
Remarques de l'inspecteur :		
4) L'exploitant doit proposer à l'IFIC un programme pour la maîtrise des émissions de chaudières auxiliaires. 5) L'exploitant doit approfondir la connaissance et la quantification des émissions diffuses (pousssières, ...) 		
Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):		